



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)
ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE
ESPACES, CULTURES ET DEVELOPPEMENT



**Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise
Agricole (LaGREA)**

***Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement
(J_GRAD)***



ISSN : 1840-9962

N°002, décembre 2025

Volume 6

Disponible en ligne sur :

URL : <http://j-grad.org/accueil/>

Mail pour soumission d'article : igradinfos@gmail.com

INDEXATIONS INTERNATIONALES

<https://zenodo.org/records/11547666>

DOI [10.5281/zenodo.11561806](https://doi.org/10.5281/zenodo.11561806)

Image URL : <https://zenodo.org/badge/DOI/10.5281/zenodo.11561806.svg>

Target URL: <https://doi.org/10.5281/zenodo.11561806>

The journal is indexed in:

SJIFactor.com : SJIF 2025 : **6.621**

[sjifactor](#)

Area: [Multidisciplinary](#)
Evaluated version: online

| Previous evaluation SJIF | |
|--------------------------|-------|
| 2024: | 5.072 |
| 2023: | 3.599 |
| 2022: | 3.721 |
| 2021: | 3.686 |

J_GRAD visible sur :

- [Google scholar](#)
- [academia.edu](#)
- [issuu](#)
- [orcid](#)
-

COMITE DE PUBLICATION

- Directeur de Publication** : Professeur Moussa GIBIGAYE
Rédacteur en Chef : Professeur Bernard FANGNON
Conseiller Scientifique : Professeur Brice SINSIN

COMITE SCIENTIFIQUE

BOKO Michel (UAC, Bénin)
SINSIN Brice (UAC, Bénin)
ZOUNGRANA T. Pierre, Université de Ouagadougou, (Burkina Faso)
AFOUDA Fulgence (UAC, Bénin)
TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin)
TOHOZIN Antoine Yves (UAC, Bénin)
KOFFIE-BIKPO Cécile Yolande (UFHB, Côte d'Ivoire)
GUEDEGBE DOSSOU Odile (UAC, Bénin)
OFOUEME-BERTON Yolande (UMN, Congo)
CHOPLIN Armelle (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France)
SOKEMAWU Koudzo (UL, Togo)
VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin)

TCHAMIE Thiou Komlan, Université de Lomé (Togo)
SAGNA Pascal, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
OGOUWALE Euloge (UAC, Bénin)
HOUNDENOU Constant (UAC, Bénin)
CLEDJO Placide (UAC, Bénin)
CAMBERLIN Pierre, Université de Dijon (France)
OREKAN Vincent O. A. (UAC, Bénin)
ODOULAMI Léocadie (UAC, Bénin)
KAMAGATE Bamory, Université Abobo-Adjamé, UFR-SGE (Côte d'Ivoire)
YOUSSAOU ABDOU KARIM Issiaka (UAC, Bénin)

COMITE DE LECTURE

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin), DOSSOU GUEDEGBE Odile (UAC, Bénin), TOHOZIN Antoine (UAC, Bénin), VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin), VIGNINOU Toussaint (UAC, Bénin), GIBIGAYE Moussa (UAC, Bénin), YABI Ibouraïma (UAC, Bénin), ABOUDOU, YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou (UP, Bénin), AROUNA Ousséni (UNSTIM, Bénin), FANGNON Bernard (UAC, Bénin), GNELE José (UP, Bénin), OREKAN Vincent (UAC, Bénin), TOKO IMOROU Ismaïla (UAC, Bénin), ETENE Cyr Gervais (UAC, Bénin), VISSOH Sylvain (UAC, Bénin), AKINDELE A. Akibou (UAC, Bénin), BALOUBI David (UAC, Bénin), KOMBIENI Hervé (UAC, Bénin), OLOUKOÏ Joseph (AFRIGIS, Nigéria), TAKPE Auguste (UAC, Bénin), ABDOULAYE Djafarou (UAC, Bénin), DIAOUGA Mama (UAC, Bénin), NOBIME Georges (UAC, Bénin), OUASSA KOUARO Monique (UAC, Bénin), GBENOU Pascal (UAK, Bénin), KOUAMASSI Dègla Hervé (UAC, Bénin), ALI Rachad Kolamolé (UAC, Bénin), TOGBE Codjo Timothée (UAC, Bénin), KADJEGBIN Roméo (UAC, Bénin), GUEDENON D. Janvier (UAC, Bénin), SABI YO BONI Azizou (UAC, Bénin), DAKOU B. Sylvestre (UAC, Bénin), TONDRO MAMAN Abdou Madjidou (UAC, Bénin), BOGNONKPE Laurence Nadine (UAC, Bénin), (UAC, Bénin) ADJAKPA Tchékpo Théodore (UAC, Bénin) ; DOVONOU Flavien Edia (UAC, Bénin), SODJI Jean (UAC, Bénin), AZIAN Déhalé Donatien, SAVI Emmanuel (UAC, Bénin) (UAC, Bénin), AWO Dieudonné (UAC, Bénin).

ISSN : 1840-9962

Dépôt légal : N° 12388 du 25-08-2020, 3ème trimestre Bibliothèque Nationale Bénin

| SOMMAIRE | | |
|----------|---|---------|
| N° | TITRES | Pages |
| 1 | ONIDJE Adjiwo Pascaline Constance Bénédicte ; GNIMADI Codjo Clément, OGUIDI Babatundé Eugène, YABI Ibouraïma : <i>Durabilité économique des exploitations de la tomate dans la commune de Kpomassè au sud-ouest du Bénin</i> | 4-18 |
| 2 | DOSSA Alfred Bothé Kpadé : <i>Estimation monétaire du coût d'adoption des techniques de conservation des sols agricoles dans les communes de Lalo et de Toviklin au Bénin</i> | 17-37 |
| 3 | KOUASSI Dèglia Hervé : <i>Impacts des risques hydroclimatiques sur les cultures d'igname et de riz dans l'arrondissement de Ouédémè (Bénin)</i> | 38-54 |
| 4 | DEMBÉLÉ Arouna, CAMARA Fatoumata, SIDIBÉ Samba Mamadou : <i>Paysans et production céréalière dans l'ex-cercle de kita (Rép du Mali)</i> | 55-67 |
| 5 | MARICO Mamadou, TESSOUGUE Moussa Dit Martin : <i>Gestion décentralisée des réseaux d'adduction d'eau potable dans la commune rurale de Baguinéda camp au mali : réalisations et perspectives</i> | 68-83 |
| 6 | AÏGLO Jean-Luc Ahotongnon, MAGNON Zountchégbé Yves, EFIO Sylvain, TOSSOU Rigobert Cocou : <i>Perceptions paysannes des contraintes foncières dans les communes de Zè et Allada au Sud-Bénin.</i> | 84-100 |
| 7 | YEO Nalourou Philippe René : <i>Diversité des pratiques de leadership et développement local : étude de la commune de Gohitafla dans la région de la Marahoué</i> | 101-119 |
| 8 | HAZOUNME Segbegnon Florent, AKINDELE Akibou Abaniche : <i>Implications socio-sanitaires des migrations climatiques dans le doublet communal Aguegues-Dangbo dans la basse vallée de l'Ouémé</i> | 120-132 |
| 9 | KABA Moussa : <i>Gestion foncière rurale entre pressions démographiques, pratiques coutumières et nouvelles régulations dans la Préfecture de Kankan, République de Guinée</i> | 133-146 |
| 10 | Djibrirou Daoudad BA, LABALY TOURE, MOUSSA SOW, HABIBATOU IBRAHIMA THIAM et AMADOU TIDIANE THIAM : <i>Variabilité climatique et productivité agricole dans le Département de Fatick, bassin arachidier du sénégal</i> | 147-163 |
| 11 | TCHAO Esohanam Jean : <i>Ethnobotanique et vulnérabilité des populations de Parkia biglobosa (néré) en pays Kabyè au Nord -Togo</i> | 164-186 |
| 12 | KOUADIO N'guessan Théodore, AGOUALE Yao Julien, TRAORE Zié Doklo : <i>Conflits fonciers et dynamique du couvert végétal de la forêt classée d'Ahua dans le département de Dimbokro en côte d'ivoire</i> | 187-198 |
| 13 | KOFFI KONAN NORBERT : <i>Agriculture intra-urbaine et sécurité alimentaire a Boundiali (nord-ouest de la cote d'ivoire)</i> | 199-216 |
| 14 | YEO NOGODJI Jean, KOFFI KOUAKOU Evrard, DJAKO Arsène : <i>Situation alimentaire des ménages d'agriculteurs dans la région du, n'zi au sud est de la côte d'ivoire</i> | 217-228 |
| 15 | KODJA Domiho Japhet, ASSOGBA Geo Warren Pedro Dossou, DOSSOU YOVO Serge, ADIGBEGNON Marcel, AMOUSSOU Ernest, YABI Ibouraïma, HOUNDENOU Constant : <i>Vulnérabilité des zones humides aux extrêmes hydroclimatiques dans la commune de So-Ava</i> | 229-250 |

| | | |
|----|--|---------|
| 16 | TAPE Achille Roger : <i>Commercialisation de l'igname et réduction de la pauvreté dans le département de Dabakala (nord de la côte d'Ivoire)</i> | 251-263 |
| 17 | Flavien Edia DOVONOU, Ousmane BOUKARI, Gabin KPEKEREKOU Noudéhouénou Wilfrid ATCHICHOE, Marcel KINDOHO, Barthelemy DANSOU : <i>Variation spatio-temporelle de la qualité de l'eau et des sédiments du Lac Sélé (sud-Bénin)</i> | 264-279 |
| 18 | DOGNON Elavagnon Dorothée : <i>La représentation de la biodiversité dans les films de fiction africains : vers une prise de conscience du développement durable</i> | 280-297 |
| 19 | DIARRA SEYDOU ; YAPI ATSE CALVIN ; BIEU ZOH YAPO SYLVERE CEDRIC : <i>Croissance urbaine et incidence sur la conservation foncière à Bingerville - côte d'Ivoire</i> | 398-310 |
| 20 | Rosath Hénoch GNANGA, Bernadette SABI LOLO ILOU ; Ludvine Esther GOUMABOU et Donald AKOUTEY : <i>Valorisation du digestat issus du biodigesteur dans la production maraîchère à Abomey Calavi : cas du Basilic africain (Capsicum baccatum)</i> | 311-321 |
| 21 | TCHEWLOU Akomègnon Zola Nestor, OGOUWALE Romaric, AHOMADIPOHOU Louis, AKINDELE Akibou, HOUNKANRIN Barnabé, YABI Ibouraïma : <i>Vulnérabilité de la production vivrière à la variabilité pluviométrique dans la commune de Dogbo (Bénin, Afrique de l'ouest)</i> | 322-337 |
| 22 | QUENUM Comlan Irené Eustache Zokpégnou, DOSSOU GUEDEGBE Odile V. SABO Denis : <i>Planification spatiale et enjeux de développement dans l'arrondissement de Golo-Djigbé (commune d'Abomey-Calavi)</i> | 338-354 |
| 23 | KEGUEL SALOMON : <i>Croissance démographique et transformation de l'espace agricole dans le Département de Kouh-Est au Legone Oriental (Tchad)</i> | 355-367 |
| 24 | KOUHOUNDJI Naboua Abdelkader : <i>Cartographie des risques d'érosion pluviale dans la commune de Toviklin au Bénin</i> | 368-387 |
| 25 | ABDEL-AZIZ Moussa Issa : <i>Dynamique urbaine et conflits fonciers dans la ville de N'Djamena (Tchad)</i> | 388-402 |
| 26 | GBENOU Pascal : <i>Adoption du système de riziculture intensive (sri) en Afrique de l'ouest : état des lieux, obstacles et perspectives</i> | 403-413 |
| 27 | Lucette M'bawi Bayema EHOUINSOU ; Benoît SOSSOU KOFFI ; Moussa GIBIGAYE, Esperance Judith AZANDÉGBÉ V. ; Abdou Madjidou Maman TONDRO : <i>Etat des lieux des principaux acteurs intervenant dans la mobilité des populations et des animaux dans les régions frontalières de l'ouest du département des collines au Bénin</i> | 414-423 |

GESTION FONCIERE RURALE ENTRE PRESSIONS DEMOGRAPHIQUES, PRATIQUES COUTUMIERES ET NOUVELLES REGULATIONS DANS LA PREFECTURE DE KANKAN, REPUBLIQUE DE GUINEE

« RURAL LAND MANAGEMENT BETWEEN DEMOGRAPHIC PRESSURES, CUSTOMARY PRACTICES AND NEW REGULATIONS IN THE PREFECTURE OF KANKAN, REPUBLIC OF GUINEA »

MOUSSA KABA

*Université Julius Nyerere de Kankan, République de Guinée, Doctorant à l'ED-DESSLA-Mali, Géographie,
Tel. : +224 622 847 608, Email : mouskab@gmail.com*

Auteur correspondant : Moussa KABA ; Email : mouskab@gmail.com

Reçu le 10 aout 25 ; Evalué le 26 septembre /2025 ; Accepté le 14 novembre 2025

Résumé

Cet article analyse les dynamiques de gestion foncière rurale dans la préfecture de Kankan, en République de Guinée, à l'intersection de trois facteurs majeurs : la pression démographique, les pratiques coutumières et l'introduction de nouvelles régulations étatiques. À travers une approche théorique mobilisant le néo-institutionnalisme, l'économie politique de la terre et la gouvernance hybride, et basée sur une longue expérience en gestion foncière rurale, l'étude met en évidence la complexité des arrangements fonciers locaux. La croissance démographique accentue la compétition pour l'accès à la terre et fragilise les mécanismes traditionnels de régulation, tandis que les autorités coutumières adaptent leurs pratiques pour répondre aux besoins émergents. Parallèlement, les réformes juridiques et administratives initiées par l'État peinent à s'imposer face à la légitimité des normes locales. L'analyse révèle ainsi l'existence d'une gouvernance foncière hybride, fondée sur des négociations permanentes entre acteurs coutumiers, communautaires et institutionnels. Ces résultats ouvrent la voie à une réflexion plus large sur la sécurité foncière et la construction de modèles de gouvernance adaptés aux réalités locales dans le contexte ouest-africain.

Mots-clés : Gestion foncière, gouvernance hybride, Kankan, pressions démographiques, régulations étatiques.

Abstract

This article analyzes the dynamics of rural land management in the Kankan prefecture, Republic of Guinea, at the intersection of three major factors: demographic pressure, customary practices, and the introduction of new state regulations. Through a theoretical approach mobilizing neo-institutionalism, the political economy of land, and hybrid governance, and based on extensive experience in rural land management, the study highlights the complexity of local land arrangements.

Population growth is intensifying competition for access to land and weakening traditional regulatory mechanisms, while customary authorities are adapting their practices to meet emerging needs. At the same time, legal and administrative reforms initiated by the state are struggling to gain traction in the face of the legitimacy of local norms. The analysis thus reveals the existence of hybrid land governance, based on ongoing negotiations between customary, community, and institutional actors. These findings pave the way for broader reflection on land security and the development of governance models adapted to local realities in the West African context.

Keywords: Land management, hybrid governance, Kankan, demographic pressures, state regulations.

INTRODUCTION

La gestion des ressources naturelles et plus précisément la question foncière demeure au cœur des transformations rurales en Afrique de l'Ouest (E.M. Bennett *et al.*, 2009, p. 1396 ; N. Iliassou & *al.*, 2023, p. 286). Durant ces dernières décennies, la gestion durable des écosystèmes a été développé pour leurs diverses valeurs et avantages tirés par les populations locales (H. Choukrani *et al.*, 2023). Les écosystèmes fournissent de multiples services dont dépendent les populations riveraines, parmi ces services on peut citer la nourriture, la terre, les combustibles, l'eau, l'air (UNESCO *et al.*, 2023, p. 46). Dans les écosystèmes terrestres, les sols assurent de multiples fonctions comme de biologie, alimentaire, d'échange et de filtre, de matériaux et de support et abritent une grande part de la biodiversité (I.S. Youla, 2023, p. 454). La question foncière constitue l'enjeu majeur de cette réflexion. Comme soulignent M.M. Dit Kalamou (2014, p. 85) et B. Doumbia & A. Traoré (2025, p.285), elle constitue à la fois un enjeu économique, un facteur d'identité sociale et un vecteur de pouvoir politique. Pour Union Africaine (2009), les travaux analysant la question foncière sont légion dans la littérature. Le foncier acquiert une certaine assise économique du fait de son importance et de sa capacité de fertilisation pour assurer le développement agricole.

En République de Guinée, la gestion du foncier rural repose généralement sur deux modes : d'une part, la gestion coutumière assurée par les autorités traditionnelles, notamment les familles fondatrices à travers les chefferies ; et d'autre part, la gestion dite moderne, confiée aux autorités locales, politiques ou administratives (E.B. Somparé & A.W. Somparé, 2024). En parallèle, l'État guinéen a entrepris depuis plusieurs décennies des réformes destinées à sécuriser le foncier et à clarifier les droits de propriété. Ces régulations modernes, inspirées des cadres juridiques nationaux et internationaux, visent à réduire les conflits et à promouvoir un usage durable des terres. Toutefois, leur mise en œuvre en milieu rural reste limitée, en raison de la faiblesse des institutions locales, de l'absence de moyens techniques et du poids des traditions. Cette situation produit un chevauchement normatif où se côtoient, parfois en tension, coutume et légalité formelle. Dans ce contexte, la préfecture de Kankan, en Haute Guinée, offre un terrain d'observation privilégié pour comprendre et analyser la manière dont les sociétés rurales essentiellement agricoles s'adaptent aux mutations contemporaines tout en préservant des structures héritées de la tradition. Cette continuité trouve d'ailleurs ses racines dans la Charte de Kurukan-Fuga de 1236, considérée comme l'acte fondateur de l'empire du Mali. On y retrouve, au point II consacré aux biens, l'article 34 qui énonce cinq modes légitimes d'acquisition de la propriété : l'achat, la donation, l'échange, le travail et la succession, toute autre forme étant jugée équivoque sans preuve tangible (B. Doumbia & A. Traoré, 2025, p. 285). De même, l'article 40 du point III, dédié à la préservation de la nature, rappelle que « la brousse est notre bien le plus précieux » et qu'il appartient à chacun de la protéger pour le bien-être collectif.

La croissance démographique accélérée dans cette préfecture exerce une pression croissante sur les terres agricoles, désormais sollicitées pour répondre à des besoins multiples : agriculture vivrière, cultures de rente, installation d'infrastructures ou encore expansion des habitats (M. Kaba, 2024, p. 255 et 258). Cette dynamique démographique fragilise les équilibres fonciers hérités et accentue les tensions autour de l'accès et du contrôle de la terre. Or, la gestion foncière dans les villages de Kankan repose historiquement sur des institutions coutumières, qui

conservent une forte légitimité sociale et culturelle, mais dont les mécanismes apparaissent parfois inadaptés face à la complexité des enjeux actuels. Pour Daniel Lamah (2009, p. 1), le décalage entre les références coutumières et les législations foncières en vigueur, est un aspect du problème de sécurisation foncière individuelle intra-familiale. Ce contexte nécessite d'analyser et de comprendre comment s'opèrent les mécanismes de sécurisation foncière des individus à l'intérieur des familles pendant que la modernisation de la gestion du foncier rural reste encore pratiquement difficile.

La problématique centrale de cet article consiste donc à interroger la manière dont les pressions démographiques et les mutations socio-économiques reconfigurent les pratiques foncières à Kankan, et à analyser les articulations possibles entre institutions coutumières et régulations étatiques. L'hypothèse défendue est que, loin d'une substitution, les pratiques coutumières et les régulations modernes tendent à coexister dans des formes hybrides de gouvernance, construites au gré des négociations entre acteurs.

L'objectif de ce travail est double. D'une part, il s'agit de proposer une lecture théorique de la gestion foncière rurale en mobilisant le cadre analytique du néo-institutionnalisme, de l'économie politique de la terre et de la gouvernance hybride. D'autre part, l'article entend montrer que l'expérience de la préfecture de Kankan éclaire des dynamiques plus larges, propres aux sociétés rurales ouest-africaines confrontées aux mêmes tensions.

Pour répondre à ces interrogations, l'analyse s'est basée sur une approche associant la revue de la littérature, l'expérience personnelle en gestion foncière rurale et les approches théoriques. Cette contribution théorique s'organise en cinq parties : La première rappelle le cadre analytique mobilisé. La deuxième examine l'impact des pressions démographiques sur les systèmes fonciers locaux. La troisième s'intéresse aux pratiques coutumières et à leurs dynamiques d'adaptation. La quatrième analyse les réformes étatiques et leurs limites en contexte rural. Enfin, la cinquième partie discute les formes de gouvernance hybride (mixte) et les perspectives d'une gestion foncière.

I. CADRE ANALYTIQUE DE LA GESTION FONCIERE RURALE

1.1- Présentation de la zone d'étude : Préfecture de Kankan

La préfecture de Kankan est l'une des cinq préfectures de la région administrative de Kankan située en Haute Guinée. Elle est limitée au Nord par la préfecture de Siguiri et une partie de Mandiana, au Sud par Beyla, Kérouané et Kissidougou, à l'Est par la préfecture de Mandiana et la République de Côte d'Ivoire et à l'Ouest par la préfecture de Kouroussa (*voir carte 1 pour illustration*). Elle couvre une superficie de 19.750 Km² et elle est comprise entre le 10°23'05" de latitude Nord et les 9°18'25" de longitude Ouest (Diakité et al, 2010 cités par M. Kaba, 2023, p. 27), pour une population estimée à 472 112 habitants dont 233 573 hommes contre 238 539 femmes avec une densité moyenne de 13 hbts/Km² (RGPH 3, 2014).

La préfecture de Kankan se présente comme un vaste plateau faiblement accidenté, recouvert d'une végétation de savane et marqué par un climat tropical de type sub-soudanien, avec un réseau hydrographique particulièrement dense. Sa population est majoritairement composée de Maninka et de Wassolonkés. Sur le plan administratif, elle comprend quinze communes rurales

et une commune urbaine. L'agriculture y occupe une place centrale, mais elle coexiste avec d'autres activités essentielles comme le commerce, l'orpailage et l'élevage. Selon ANASA (2017) citée par M. Conde & al., (2025, p. 504), ce secteur procure 70 à 80% des emplois.

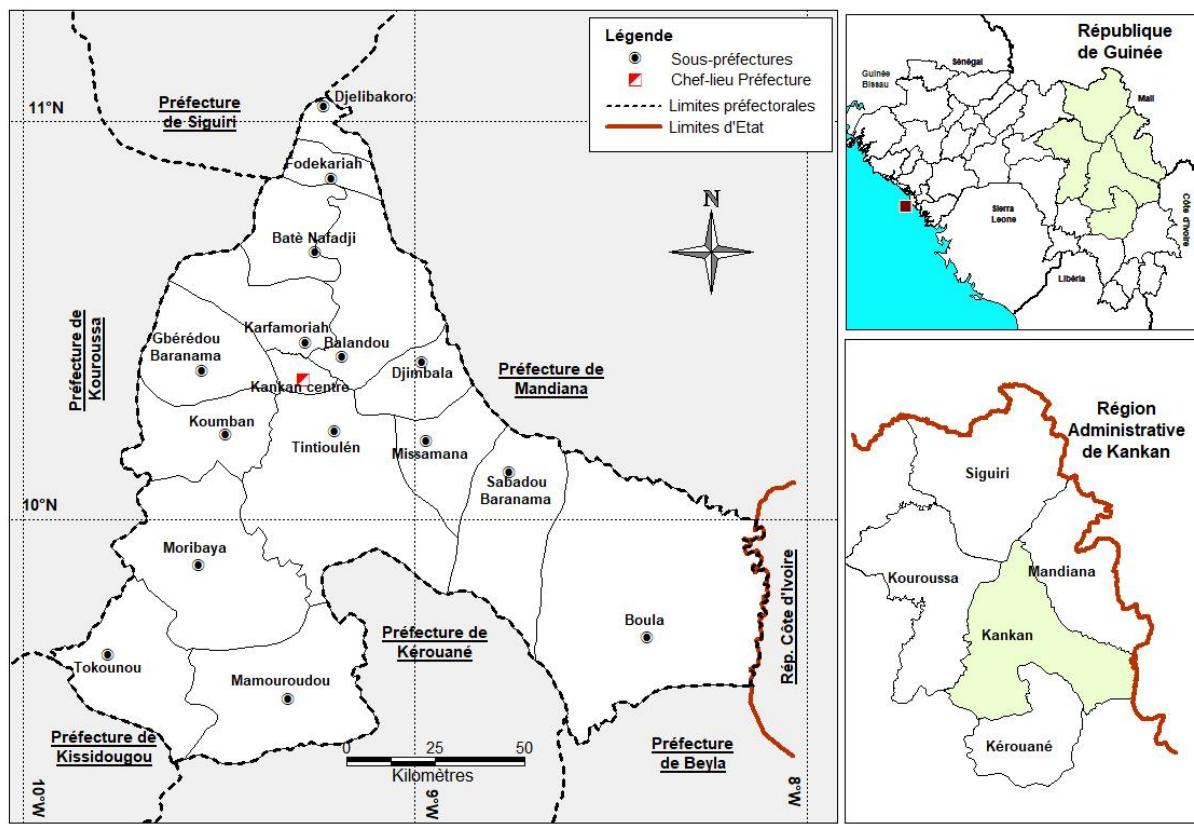


Figure 1 : Localisation de la zone d'analyse

1.2- Méthodes d'analyse

Ces approches reposent sur une analyse approfondie de la gestion foncière rurale, en combinant l'expérience personnelle acquise sur le terrain dans la préfecture de Kankan, la revue de la littérature existante, et la confrontation entre pratiques locales et théories. L'objectif est de mettre en lumière les dynamiques locales de gestion foncière tout en les confrontant aux théories du néo-institutionnalisme, de l'économie politique de la terre et de la gouvernance hybride.

En premier lieu, l'expérience personnelle a permis de décrire les mécanismes locaux de gestion foncière, les acteurs impliqués et les défis rencontrés, tandis que la revue de la littérature apporte un cadre théorique solide pour comprendre les processus sous-jacents.

Dans une deuxième phase, nous avons analysé les théories du néo-institutionnalisme, de l'économie politique de la terre et de la gouvernance hybride à travers les prismes des institutions formelles et informelles, des rapports de pouvoir et des régulations hybrides. Ces théories sont examinées pour comprendre comment elles s'appliquent à la gestion foncière rurale à Kankan, en mettant en évidence les dynamiques entre acteurs étatiques et coutumiers, les enjeux économiques et les régulations hybrides de la terre.

Enfin, une confrontation des pratiques locales et des théories a été réalisée, permettant d'identifier les convergences et divergences entre les deux. Cela permet d'évaluer la pertinence des théories dans le contexte spécifique de Kankan et d'adapter les modèles existants à ce cadre. Les résultats de cette confrontation mènent à des propositions théoriques et pratiques pour améliorer la compréhension de la gestion foncière rurale dans des contextes hybrides et spécifiques, ouvrant ainsi de nouvelles pistes pour la recherche et les pratiques de gestion foncière dans d'autres régions similaires.

1.3- Cadre théorique de l'étude

Dans cette réflexion, les débats théoriques autour du foncier s'appuient sur plusieurs approches complémentaires, chacun offrant une perspective spécifique sur les dynamiques d'accès, de contrôle et d'usage des terres.

Le néo-institutionnalisme constitue un point de départ central pour comprendre la manière dont les règles formelles et informelles interagissent dans la gouvernance foncière. Pour A.P. Mfenjou (2018, p. 19), cette théorie néo-institutionnelle est un courant majeur de la sociologie, de la politique et de l'économie qui cherche à expliquer le rôle des institutions dans la société. Selon cette approche, les institutions ne se limitent pas aux seules lois étatiques ; elles incluent également les normes coutumières, les pratiques communautaires et les usages locaux (B. Guigou, 2024, p. 192). Ces règles, qu'elles soient codifiées ou implicites, structurent les comportements des acteurs et influencent la répartition et la sécurisation des terres dans les espaces ruraux.

Ensuite, l'approche de l'économie politique de la terre insiste sur les rapports de pouvoir qui sous-tendent l'accès et le contrôle des ressources foncières. La terre n'est pas seulement un facteur de production économique ; elle devient un vecteur de légitimité, un instrument de pouvoir et un objet de négociation sociale (J. Genereux, 1996). Les conflits fonciers, la concentration de la terre entre certaines mains et les stratégies d'appropriation illustrent comment les relations de domination influencent profondément l'organisation et la gouvernance des espaces ruraux.

Enfin, la théorie de la gouvernance hybride, quant à elle, met en évidence la coexistence entre les autorités coutumières et les dispositifs étatiques (P. Fabre, 2022). Ce cadre a permis d'analyser comment les institutions traditionnelles, reconnues pour leur légitimité sociale et historique, s'articulent avec les mécanismes modernes de régulation foncière.

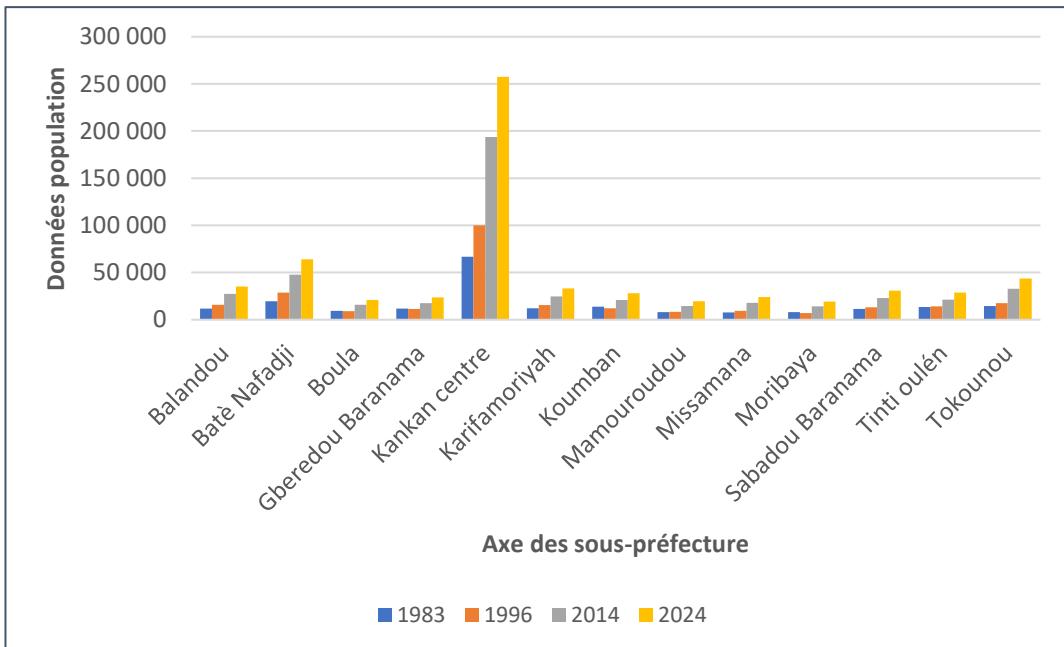
En résumé, dans ce cadre analytique, la terre dépasse donc sa simple valeur productive pour s'imposer comme un enjeu central de régulation sociale et politique. Comprendre ces différentes perspectives théoriques permet ainsi d'appréhender les logiques complexes qui façonnent la gestion foncière rurale en Guinée et dans d'autres contextes similaires.

II. RESULTATS

2.1- Pressions démographiques et transformations rurales à Kankan

2.1.1- Evolution de la population de Kankan

La croissance démographique de la préfecture de Kankan met en évidence une évolution marquée, soit près d'un triplement en l'espace de quatre décennies, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.



Source : INS-Guinée RGPH 1, 2, 3 et perspectives démographiques, 2017

Figure 2 : Croissance démographique de préfecture de Kankan

Entre 1983 et 2024, la population de la préfecture de Kankan a connu une croissance spectaculaire, passant de 210 844 à 628 090 habitants, soit une augmentation de près de 200 % en quarante ans. Cette tendance est particulièrement marquée dans certaines sous-préfectures. Kankan centre enregistre la progression la plus forte, avec une hausse de +286,2 %, confirmant son rôle de pôle d'attraction urbain. Batè Nafadji connaît également une forte dynamique démographique (+225,1 %), suivie par Balandou (+197,6 %). D'autres zones comme Boula (+122,8 %) et Tokounou (+199,1 %) affichent une croissance soutenue, alors que Gberedou Baranama reste relativement plus stable (+99,2 %). Cette évolution traduit à la fois l'urbanisation accélérée, la vitalité démographique et l'attractivité économique différenciée entre les territoires de la préfecture.

2.1.2- Principales mutations foncières de la préfecture

L'ampleur de la croissance démographique décrite dans le tableau ci-dessus, a des répercussions directes sur la gestion foncière en milieu rural. D'une part, l'accroissement rapide de la population entraîne une pression accrue sur les terres agricoles, avec une compétition croissante entre usages vivriers, cultures commerciales, espaces d'habitat et infrastructures. Dans les sous-préfectures proches de Kankan centre, la disponibilité foncière devient un enjeu central de survie économique et sociale.

D'autre part, cette dynamique démographique accentue les conflits d'usage. La multiplication des besoins (logement, agriculture, élevage) se heurte à une ressource limitée. Les héritages familiaux se fragmentent, réduisant la taille des exploitations, tandis que l'arrivée de nouveaux

acteurs économiques (exploitants, investisseurs) bouleverse les équilibres traditionnels. Ces tensions sont particulièrement visibles dans les environs de Kankan centre, où l'urbanisation rapide transforme la nature même de l'occupation foncière.

Enfin, cette situation met en lumière la nécessité d'une gouvernance foncière hybride. Les autorités coutumières, historiquement garantes de la régulation foncière, voient leur rôle contesté par les mutations socio-économiques et par l'intervention croissante de l'État. Cependant, aucune des deux sphères ne parvient seule à répondre efficacement à la demande croissante de sécurisation des droits fonciers. Les réalités de Kankan illustrent ainsi l'émergence de dispositifs négociés, où les communautés, les autorités locales et les institutions étatiques s'efforcent de coexister et de trouver des compromis face à l'intensification des pressions démographiques.

2.2- Pratiques coutumières et dynamiques d'adaptation

Historiquement, les chefferies et les lignages ont constitué le socle de la régulation foncière dans la préfecture. La terre est considérée comme un patrimoine collectif, transmis de génération en génération selon des règles établies.

2.2.1- La terre comme patrimoine collectif et support identitaire

Dans la préfecture de Kankan, la gestion coutumière repose historiquement sur une conception collective de la terre. Elle est perçue non comme une propriété individuelle aliénable, mais comme un patrimoine communautaire transmis de génération en génération. Ce patrimoine assure la continuité des lignages, fonde l'identité des groupes et symbolise leur légitimité sur le territoire. L'autorité coutumière, souvent incarnée par les chefs de lignage ou les anciens, joue le rôle de gardien de ce patrimoine. Elle attribue les terres aux membres de la communauté en fonction des besoins et du statut social, tout en veillant au respect des usages collectifs (pâturages, forêts, points d'eau).

Toutefois, l'augmentation de la pression démographique et la montée des intérêts économiques modifient ces pratiques. Dans toute la préfecture, la terre cesse peu à peu d'être un bien collectif au profit de l'individualisme. Mais dans les sous-préfectures proches de Kankan comme Karifamoriah, Baranama, Balandou, Tintioulén... la terre a complètement cessé d'être un bien communautaire. Les paysans privilégient les propriétés individuelles dans le seul but de revendre à la population Kankanaise.

2.2.2- Les mécanismes coutumiers d'allocation et de transmission

Traditionnellement à Kankan, le système coutumier d'allocation des terres repose sur des règles de réciprocité et de hiérarchie. Les chefs de famille héritent d'une parcelle issue du patrimoine lignager, qu'ils redistribuent ensuite aux membres de leur unité domestique. Les pratiques d'héritage patrilinéaire dominent, mais des formes de cohabitation ou de prêts temporaires existent, notamment pour les cadets sociaux, les migrants internes ou les groupes alliés. Ces mécanismes permettent une relative souplesse, mais tendent à se complexifier sous l'effet des besoins croissants et de la raréfaction foncière.

Dans les sous-préfectures proches de la ville de Kankan, les autorités coutumières tentent d'adapter leurs décisions en introduisant des formes de contractualisation et en arbitrant les litiges liés aux usages multiples. Ces adaptations montrent la résilience des institutions locales, mais révèlent aussi leurs limites face à la complexification des enjeux.

2.2.3- Les limites face aux pressions démographiques

L'accroissement rapide de la population de la préfecture de Kankan exerce une pression considérable sur les mécanismes coutumiers de gestion foncière, longtemps considérés comme garants de la cohésion sociale et de la régulation des usages de la terre. En effet, l'augmentation de la population conduit à une fragmentation accrue des patrimoines fonciers, chaque héritier se voyant attribuer une portion de plus en plus réduite. Ce morcèlement entraîne une baisse significative de la superficie exploitable par ménage, ce qui se traduit non seulement par une diminution de la productivité agricole, mais également par une incapacité croissante des exploitants à répondre aux besoins alimentaires et économiques de leurs familles.

Par ailleurs, ce rétrécissement des espaces disponibles alimente de nouvelles tensions intrafamiliales et interfamiliales, les conflits liés au partage des terres devenant plus fréquents et plus difficiles à arbitrer. Les mécanismes traditionnels de régulation, autrefois efficaces, tendent ainsi à perdre de leur force contraignante face à des revendications de plus en plus pressantes et diversifiées. À cette pression interne s'ajoute l'irruption de nouveaux acteurs économiques aux logiques parfois étrangères à celles des communautés locales. L'arrivée de commerçants à la recherche de terrains pour des activités marchandes, d'éleveurs en quête de pâturages ou encore d'exploitants miniers attirés par les ressources du sous-sol, modifie profondément les rapports de force autour de la terre. Ces acteurs, souvent dotés de moyens financiers ou de réseaux d'influence plus solides, bouleversent les équilibres traditionnels et fragilisent la capacité des autorités coutumières à maintenir un ordre consensuel.

Dans ce contexte, les chefs traditionnels se trouvent fréquemment placés dans des situations d'arbitrage complexes, où les demandes concurrentes s'opposent et où les compromis deviennent difficiles à trouver. Leur légitimité, jadis fondée sur la reconnaissance communautaire et la mémoire historique, est de plus en plus mise en cause par les jeunes générations. Ces dernières, davantage exposées aux normes juridiques formelles, aux régulations étatiques et aux opportunités économiques émergentes, remettent parfois en question l'autorité des structures coutumières.

Ainsi, la gestion foncière coutumière se trouve à la croisée des chemins : entre le poids persistant des héritages historiques et les mutations socio-économiques rapides qui redéfinissent les rapports à la terre. Cette tension illustre la nécessité d'une réflexion approfondie sur l'articulation entre les systèmes traditionnels et les dispositifs modernes de gouvernance foncière, afin de prévenir l'aggravation des inégalités et des conflits dans les espaces ruraux.

2.2.4- Les adaptations et innovations communautaires

Face à ces défis, les institutions coutumières ne disparaissent pas mais se transforment. Plusieurs pratiques d'adaptation sont observées dans les sous-préfectures de Kankan :

- Formalisation des accords traditionnels : des contrats écrits ou des témoignages collectifs viennent compléter la parole coutumière, afin de limiter les contestations.
- Prêts et locations temporaires : les terres peuvent être mises à disposition de tiers contre une contrepartie en nature ou en argent, ce qui introduit une logique quasi-marchande dans des systèmes jusque-là centrés sur la solidarité.
- Arbitrages collectifs élargis : les décisions ne relèvent plus uniquement du chef coutumier, mais mobilisent des assemblées élargies où les jeunes, les femmes et parfois les autorités administratives participent.
- Reconnaissance partielle des régulations modernes : certains chefs coutumiers appuient les démarches de certification ou collaborent avec l'administration, afin de renforcer leur légitimité et sécuriser les décisions locales.

2.2.5- *Une gouvernance coutumière en recomposition*

L'analyse de ces dynamiques met en évidence que la coutume, loin d'être figée ou condamnée à disparaître sous l'effet des mutations contemporaines, se révèle au contraire comme un système en constante recomposition. Face aux pressions démographiques, à l'intensification des échanges économiques et à l'émergence de nouvelles régulations politiques, les pratiques coutumières s'adaptent, se transforment et se renouvellent. Cette capacité d'évolution traduit la plasticité d'un ordre social qui, tout en restant enraciné dans des héritages culturels profondément ancrés, se réinvente pour demeurer pertinent dans un environnement en perpétuelle mutation. Cette recomposition se matérialise dans l'émergence d'une gouvernance hybride, où coexistent et s'entrecroisent des logiques apparemment opposées. Les normes coutumières continuent d'occuper une place centrale dans l'organisation des relations sociales et foncières, notamment parce qu'elles restent le langage de référence pour réguler la vie quotidienne et assurer la légitimité des décisions locales. Cependant, elles s'ouvrent de plus en plus à des innovations venues d'ailleurs : les cadres juridiques étatiques, les dispositifs administratifs ou encore les contraintes imposées par les marchés et les acteurs économiques extérieurs.

Ainsi, les communautés rurales de Kankan démontrent une aptitude remarquable à maintenir un équilibre entre la continuité culturelle et l'adaptation pragmatique. Loin d'opposer tradition et modernité, elles les articulent de manière créative, produisant un ordre social composite où la coutume ne constitue pas un vestige du passé, mais bien un instrument vivant de négociation, d'intégration et de résilience face aux défis contemporains.

2.3- Nouvelles régulations et logiques d'état

2.3.1- *Les réformes foncières en Guinée : intentions et orientations*

Depuis l'indépendance, la Guinée a engagé plusieurs réformes visant à moderniser la gestion foncière : Dans le 1^{er} régime (1958-1984), la terre appartenait exclusivement à l'Etat (I. Feindouno, 2023, p. 213). A l'avènement du régime militaire (3 Avril 1984), les terres ont été rétrocédées à la communauté (I. Feindouno, 2023, p. 214). Aujourd'hui, selon l'article 1^{er} du

Code foncier et domanial (1992, p. 1), les terres appartiennent à l'Etat tout en reconnaissant le droit individuel des communautés.

Ces réformes reposent sur une double ambition : sécuriser les droits de propriété afin de limiter les conflits et stimuler l'investissement agricole par une meilleure clarification des statuts fonciers. La législation met en avant l'idée que la terre appartient à l'État, mais qu'elle peut être octroyable à des particuliers sous forme de titres fonciers ou de concessions agricoles. L'objectif affiché est d'inscrire la gestion foncière dans un cadre rationnel et transparent, en rupture avec les régulations coutumières jugées incertaines et parfois sources de conflits.

2.3.2- Les dispositifs institutionnels de gestion foncière rurale

L'État guinéen a progressivement mis en place des structures administratives chargées de la gestion foncière, tant au niveau national que local : Ministère de l'agriculture, Direction national du foncier rural et de la protection du patrimoine, Direction régional de l'agriculture, Direction préfectoral de l'agriculture, Service du foncier rural.

Ces dispositifs visent à enregistrer les transactions, à délivrer des titres de propriété et à arbitrer les litiges dans certaines conditions. Ces initiatives traduisent la volonté de l'État d'imposer une logique de régulation centralisée, fondée sur des textes légaux et des procédures administratives.

2.3.3- Les obstacles à l'application des régulations

Malgré cette volonté, l'application effective des réformes se heurte à de nombreuses difficultés. La faible capacité institutionnelle en milieu rural limite la portée des dispositifs administratifs. Les services techniques manquent de moyens humains, matériels et financiers, ce qui ralentit la mise en œuvre des enregistrements et réduit leur crédibilité auprès des populations. Par ailleurs, les populations rurales manifestent souvent une méfiance vis-à-vis des procédures formelles, perçues comme complexes, coûteuses et éloignées des réalités locales. Par exemple, quand les agents des services techniques veulent normaliser le domaine d'un concessionnaire qui n'a pas passé les autorités coutumières, le travail est boudé par la communauté. Et sans elle, le travail ne peut pas se faire car c'est elle qui maîtrise le terrain et qui connaît les limites des exploitations. Enfin, ces chevauchements entre normes coutumières et législation nationale créent des zones de conflit normatif où les acteurs peuvent choisir le cadre juridique le plus favorable à leurs intérêts, renforçant l'insécurité foncière au lieu de la réduire.

2.3.4- Les effets différenciés sur les territoires

L'impact de ces régulations n'est pas homogène dans l'ensemble de la préfecture de Kankan. Dans le centre urbain, la demande en titres et en certificats fonciers est plus élevée, en raison de la valeur marchande des terrains et de l'urbanisation rapide. Les transactions foncières y tendent à se formaliser davantage. En revanche, dans les zones rurales, les pratiques coutumières demeurent largement dominantes, les régulations modernes n'intervenant qu'en cas de demande du paysan ou de conflits majeurs ou encore dans le cadre de projets de

développement agricole. Cette disparité territoriale souligne l'inégale pénétration de l'État et la résilience des régimes coutumiers.

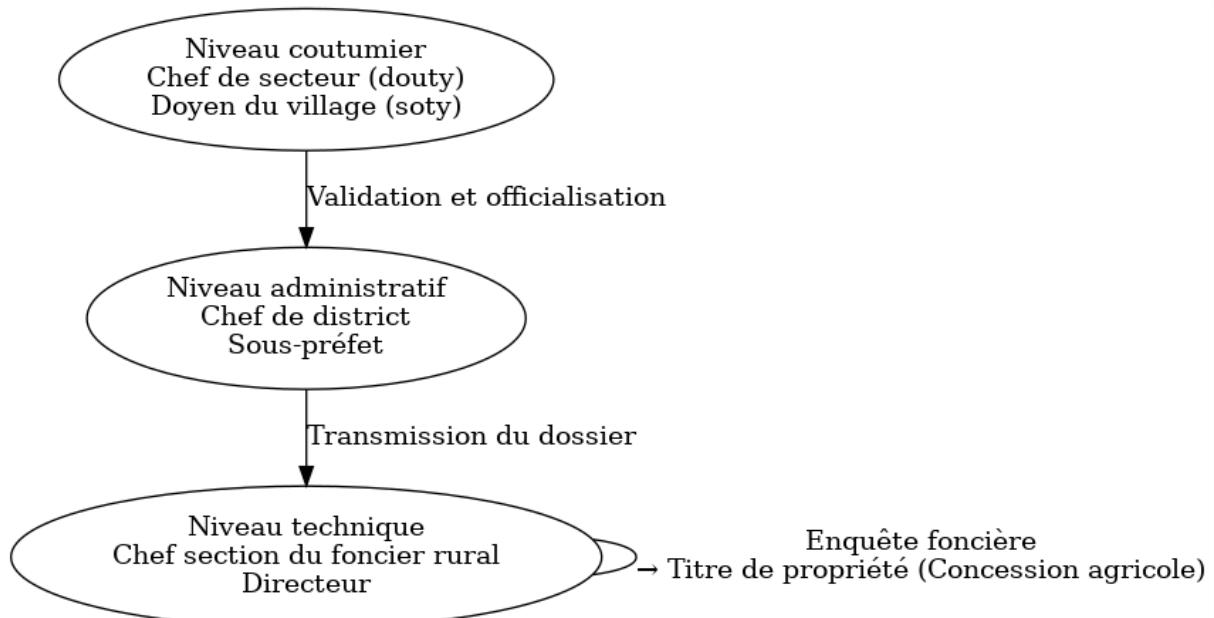
2.4- Vers une gouvernance foncière hybride et négociée (mixte)

Dans la préfecture de Kankan, la gestion de la terre repose aujourd'hui sur une coexistence entre les régimes coutumiers et les régulations modernes. Avec l'urbanisation et l'augmentation démographique, les paysans ont commencé à vendre les domaines sans aucune règle de gestion. Avec ces faits, le rôle principal du paysan (coutumier) aujourd'hui est de vendre la terre. Lorsqu'il revend, cela ne confère pas directement le droit au cessionnaire, d'autres acteurs au niveau local, administratif et technique doivent agir :

Au niveau coutumier, deux figures centrales incarnent la légitimité traditionnelle : le chef de secteur, appelé *douty* en langue locale, et le doyen du village, désigné sous le terme de *soty*. Tous deux sont des autochtones issus des familles fondatrices, ce qui leur confère une autorité socialement reconnue. Le *soty* joue un rôle primordial dans la régulation sociale : il arbitre les conflits fonciers entre paysans dans le "vestibule des sages", espace symbolique de conciliation et de recherche d'équilibre. De son côté, le *douty* est davantage impliqué dans la gestion opérationnelle du foncier. Il intervient dans la délimitation des domaines, reconnaît les transactions foncières, et légalise les premiers documents établis par les paysans. Sa signature sur les attestations de vente et de propriété marque la première étape d'une validation sociale et coutumière. Son rôle est également préventif puisqu'il veille à ce qu'un même domaine ne fasse pas l'objet de multiples ventes, source fréquente de conflits.

À ce socle coutumier s'ajoute l'intervention de l'autorité administrative, représentée par le chef de district et le sous-préfet. Ces derniers apportent une dimension officielle et formelle aux actes fonciers. Le chef de district vérifie la conformité du travail effectué par le chef de secteur et appose sa signature sur l'attestation de reconnaissance, consolidant ainsi la validité administrative de la transaction. Le sous-préfet, en tant que dernier signataire, occupe une fonction de contrôle ultime : il s'assure que l'acquéreur dispose de l'ensemble des documents nécessaires émis en amont, avant de conférer une reconnaissance officielle à la cession.

Enfin, le processus se prolonge au niveau technique avec l'intervention du service du foncier rural. Le chef de section réceptionne les dossiers transmis et diligente une enquête foncière destinée à vérifier la véracité des déclarations et la régularité de la procédure. Si l'enquête s'avère concluante, le dossier est orienté vers le Directeur pour l'engagement des démarches formelles aboutissant à l'obtention d'un titre de propriété légalement reconnu, appelé "*concession agricole*". Ce dernier document consacre la transformation d'un droit coutumier en un droit moderne, doté d'une valeur juridique opposable à tous (figure 3 pour la hiérarchie des normes).



Source : M. Kaba, 2025

Figure 3 : Schéma hiérarchique des acteurs du foncier rural

Ainsi, la gestion foncière à Kankan met en lumière une chaîne d'acteurs où se superposent les logiques traditionnelles, administratives et techniques. Cette configuration illustre le fonctionnement d'une gouvernance mixte, qui combine les ressorts de la légitimité sociale, les exigences de l'État et les outils de la modernité juridique. Elle permet d'assurer une certaine continuité entre les pratiques ancestrales et les impératifs contemporains, tout en révélant les tensions et les fragilités inhérentes à ce système pluriel.

CONCLUSION

L'analyse de la gestion foncière rurale dans la préfecture de Kankan met en lumière un champ traversé par de fortes tensions mais aussi par des dynamiques d'adaptation remarquables. La croissance démographique rapide exerce une pression croissante sur les terres disponibles, accentuant les risques de conflits d'usage et de fragmentation des espaces agricoles. Face à cette réalité, les pratiques coutumières demeurent un pilier de régulation, en offrant des repères identitaires et sociaux solides, mais elles se trouvent confrontées à leurs propres limites face aux nouvelles demandes sociales et économiques.

De leur côté, les régulations étatiques cherchent à introduire un cadre plus formel et juridiquement reconnu. Toutefois, leur mise en œuvre reste incomplète et parfois déconnectée des réalités rurales, laissant place à des chevauchements normatifs et à des tensions institutionnelles. Cette situation ne se traduit pas par une substitution des normes, mais plutôt par une coexistence hybride, où les acteurs locaux construisent au quotidien des arrangements pratiques pour concilier coutume et légalité.

Ce processus de gouvernance négociée révèle autant les fragilités que les potentialités du système foncier à Kankan. Il ouvre la voie à une réflexion plus large sur la nécessité d'une gouvernance foncière inclusive, capable de sécuriser les droits tout en respectant la légitimité des pratiques locales. Dans cette perspective, la reconnaissance officielle des accords

communautaires, la participation active de toutes les catégories sociales et l'articulation entre institutions coutumières et dispositifs modernes apparaissent comme des leviers indispensables.

En définitive, la gestion foncière rurale à Kankan illustre l'importance d'un modèle souple et concerté, à la croisée des traditions et des réformes, afin de répondre durablement aux défis démographiques, sociaux et environnementaux qui marquent le devenir des territoires ruraux guinéens.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANASA, 2017, Rapport annuel sur le secteur agricole, Guinée, 203 p.
- BENNETT Elena M., GARRY Denis Peterson, and GORDON Line Josefina, 2009, « Understanding relationships among multiple ecosystem services ». *Ecology Letters*, 12 (1), pp. 1394-1404. doi: 10.1111/j.1461-0248.2009.01387.x
- CHOUKRANI Hajar, KUPER Marcel, HAMMANI Ali, LACOMBE Guillaume, TAKY Abdelilah, 2023, Visions contrastées des services écosystémiques des zones humides saisonnières du Gharb, Maroc. *Cahiers Agricultures*, 32 : 2, 11 p. <https://doi.org/10.1051/cagri/2022031>
- CONDE Mamady, YAI Dimon Emmanuel, & AKPA Armand Fréjouis, 2025, « Impacts du Crédit Agricole sur les conditions de vie et la résilience des producteurs aux chocs climatiques dans la région de Faranah en république de Guinée ». *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 6(7), pp. 502–519.
- DOUMBIA Balla, TRAORE Amadou, 2025, « Gestion des conflits fonciers de la commune rurale de Péleengana dans le cercle de Ségou », *Revue Internationale Dönni*, Numéro spécial 3, pp. 284-292.
- FABRE Pauline, LE MEUR Pierre-Yves, & al., 2022, « Entre conflits et coopération », *Revue d'anthropologie des connaissances* [En ligne], 16-2 | 2022, mis en ligne le 26 avril 2022, consulté le 01 septembre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/rac/27989> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rac.27989>
- FEINDOUNO Idrissa, 2023, *Extension urbaine et mutations foncières dans le périurbain de Kankan en République de Guinée*. Thèse de doctorat, UGLC-Sonfonia-Conakry, Guinée. 340 p.
- GENEREUX Jacques, 1996, *L'économie politique. Analyse économique des choix publics et de la vie politique*, Paris, Larousse.
- GUIGOU Brigitte, LERICOLLAIS André & PONTIE Guy, 1998, *La gestion foncière en pays sereer siin (Sénégal)*. Id. Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale : Réconcilier pratiques, Légitimité et Légalité. Éditions KARTHALA et Coopération française, pp. 183-196
- ILIASSOU Ndam, JASMINE Moyouwu Ngoufo, MEDIEBOU Chindji Rose, MOUPOU Moïse & al., 2023, « Gestion foncière et modes d'acquisition des terres en contexte des migrations agricoles dans la commune de Koutaba (ouest-Cameroun) ». *African Journal on Land Policy and Geospatial Sciences*, Vol. 6 Issue 2, pp. 284-300. DOI: [10.48346/IMIST.PRS/ajlp-gs.v6i2.36464](https://doi.org/10.48346/IMIST.PRS/ajlp-gs.v6i2.36464)

INS-Guinée, 2017, *Analyse des données du RGPH3 : perspectives démographiques*. Guinée. 447 p.

KABA Moussa, 2023, *Dynamique démographique urbaine et occupation du sol en milieu péri-urbain de Kankan : cas de Karifamoriah de 1958 à 2000*. Mémoire de master, Université Julius Nyerere de Kankan, Guinée. 145 p.

KABA Moussa, 2024, « Télédétection et dynamique d'occupation du sol périurbain : Cas de Karifamoriah à Kankan de 1985 à 2000 » *Revue des lettres, sciences humaines et de l'éducation (ReLSHE)*, N°1, pp. 255-272

La Charte de Kurukan Fuga, 1998, Atelier régional de concertation entre traditionalistes mandingues et communicateurs des Radios Rurales (Kankan du 02 au 12 mars 1998), Version : Française et Caractères harmonisés Maninka. 10 p. https://jaga.afrique-gouvernance.net/_docs/la_charte_de_kurukan_fuga1.pdf

LAMAH Daniel, 2009, *Systèmes de culture et modes d'occupation des espaces ruraux dans la zone de Gouecké, préfecture de N'Zérékoré : Dynamiques et enjeux*. Mémoire de master, UGLC-Sonfonia-Conakry, Guinée. 134 p.

MFENJOU Arouna Pountougnigni, 2018, *Place de la politique culturelle dans le projet d'émergence du Cameroun à l'horizon 2035 : analyse des politiques publiques*. Master en sociologie, Université de Yaoundé 1, Cameroun. 163 p.

MOUSSA DIT KALAMOU Mahamadou, 2014, *Impact de la dynamique foncière dans la lutte contre l'insécurité foncière et la pauvreté des femmes dans la région de Tahoua au Niger*. Thèse de doctorat, Université de Liège-Gembloux Agro-Bio Tech, Belgique. 248 p.

Ordonnance N°92-19 du 30 mars 1992 portant Code foncier et domanial de la Guinée. 1 p.

SOMPARE Ester Botta et SOMPARE Abdoulaye Wotem, 2024, « Savoirs agricoles et rapports de genre et d'âge chez les paysans de la Haute Guinée », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs* [En ligne], 23 | 2024, mis en ligne le 09 janvier 2025, consulté le 01 septembre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/cres/7287> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/132q2>

ROCHETTE Anne-Julie, VANHOVE Maarten, HUGE Janssens, BOCQUET Évelyne, JACOBS Sander, VERBIST Bruno, PASSEL Steven Van, E. HOSSEIN Azadi et Vanderhaegen Koen and BISTHOVEN Luc Janssens, 2023, *Guide pour l'évaluation des services écosystémiques dans les réserves de biosphère africaines : Vers un développement durable*. UNESCO Publishing, 113 p.

Union Africaine, 2009, Déclaration de l'UA sur les enjeux et défis fonciers : un examen des progrès effectués rapport à la conférence du comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement. 4 p.

YOUA Ibrahima Sory, BAH Hamidou, DIALLO Sara Bailo, DIALLO Diawadou, 2023 « Elaboration d'un système intégré de gestion durable des écosystèmes villageois en Guinée : cas du district de Foreah, Sous-préfecture de Sangardo ». *Agronomie Africaine*, 35 (3), pp. 453 – 463.

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

1- Contexte, Justification et Objectifs du journal

Le développement des territoires ruraux est une préoccupation prise en compte par de nombreux organismes internationaux que nationaux à travers les projets et programmes de développement.

En Afrique, le défi du développement est indissociable du devenir des espaces ruraux. Les territoires ruraux sont caractérisés par d'importantes activités rurales qui influencent sur la dynamique du monde rural et la restructuration des espaces ruraux.

En effet, de profondes mutations s'observent de plus en plus au sein du monde rural à travers les activités agricoles et extra agricoles. Des innovations s'insèrent dans les habitudes traditionnelles des ruraux. Cela affecte sans doute le système de production des biens et services et les relations entre les villes et campagnes.

Ainsi, dans ce contexte de mutation sociétale, de nouvelles formes d'organisation spatiale s'opèrent. Ces nouvelles formes dénotent en partie par les différents modes de faire-valoir. Aussi, plusieurs composantes environnementales sont-elles impactées et nécessitent donc une attention particulière qui interpelle aussi bien les dirigeants politiques, les organismes non étatiques et les populations locales pour une gestion durables des espaces ruraux.

Par ailleurs, le contexte de la décentralisation, le développement à la base implique toutes les couches sociales afin d'amorcer réellement le développement. Ainsi, la femme rurale, à travers le rôle qu'elle joue dans le système de production de biens et services, mérite une attention particulière sur le plan formation, information et place dans la société en pleine mutation.

Enfin, en analysant le contexte socioculturel et l'évolution de la croissance démographique que connaissent les campagnes, les questions d'assainissement en milieu rural doivent de plus en plus faire l'objet des préoccupations majeures à tous les niveaux de prises de décision afin de garantir à tous un cadre de vie sain et réduire l'extrême pauvreté en milieu rural.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) du Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole (LaGREA) s'inscrit dans la logique de parcourir de façon profonde tous les aspects liés au monde rural. A ce titre, les axes thématiques prioritaires ci-après seront explorés.

1- Foncier et systèmes agraires, 2-Agroécologie et expertise agricole, 3-Changements climatiques et Développement Dural, 4-Dynamique des espaces frontaliers et développement socio-économique

Axe 1 : Foncier et systèmes agraires

- ✓ Mutations spatiales et dynamique des espaces ruraux ;
- ✓ Gestion du foncier rural et environnementale ;
- ✓ SIG et gestion des territoires ruraux ;
- ✓ Gouvernance et planification des espaces ruraux

Axe 2 : Agroécologie et expertise agricole

- ✓ Activités agricoles et sécurité alimentaire ;
- ✓ Ecotourisme ;
- ✓ Artisanat rural ;
- ✓ Territoires, mobilité et cultures
- ✓ Business et Agroécologie

Axe 3 : Changements climatiques et Développement Dural

- ✓ Agriculture et adaptations paysannes face aux CC
- ✓ Eau et agriculture
- ✓ Climat, aménagements hydroagricoles ;
- ✓ Femmes, activités rurales et CC ;

Axe 4 : Dynamique des espaces frontaliers et développement socio-économique

- ✓ Echanges transfrontaliers dans les espaces ruraux ;
- ✓ Hygiène et assainissement en milieu rural
- ✓ Echanges transfrontaliers et Cohésion Sociale
- ✓ Développement local et CC ;
- ✓

2. Instructions aux auteurs

2.1. Politique éditoriale

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) publie des contributions originales en français ou en anglais dans tous les domaines de la science sociale.

Les contributions publiées par le journal représentent l'opinion des auteurs et non celle du comité de rédaction. Tous les auteurs sont considérés comme responsables de la totalité du contenu de leurs contributions.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) est semestrielle. Il apparaît deux fois par an, tous les six mois (juin et décembre).

2.2. Soumission et forme des manuscrits

Le manuscrit à soumettre au journal doit être original et n'ayant jamais été fait objet de publication au paravent. Le manuscrit doit comporter les adresses postales et électroniques et le numéro de téléphone de l'auteur à qui doivent être adressées les correspondances. Ce manuscrit soumis au journal doit impérativement respecter les exigences du journal.

La période de soumission des manuscrits est de : 15 juillet au 30 septembre 2025.

Retour d'évaluation : 15 octobre 2025.

Date de publication : 15 décembre 2025.

Les manuscrits sont envoyés sur le mail du journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) à l'adresse: journalgrad35@gmail.com ou jgradinfos@gmail.com avec copie à Monsieur Moussa GIBIGAYE <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

2.2.1. Langue de publication

J_GRAD publie des articles en français ou en anglais. Toutefois, le titre, le résumé et les mots clés doivent être donnés dans deux langues (anglais et français).

2.2.2. Page de titre

La première page doit comporter le titre de l'article, les noms des auteurs, leur institution d'affiliation et leur adresse complète. Elle devra comporter également un titre courant ne dépassant pas une soixantaine de caractères ainsi que l'adresse postale de l'auteur, à qui les correspondances doivent être adressées.

- Le titre de l'article est en corps 14, majuscule et centré avec un espace de 12 pts après le titre (format > paragraphe > espace après : 12 pts).
- Les noms et prénoms des auteurs doivent apparaître en corps 12, majuscule et centré et en italique.
- Les coordonnées des auteurs (appartenance, adresse professionnelle et électronique) sont en corps 10 italique et alignés à gauche.

2.2.3. Résumé

Le résumé comporte de 250 à 300 mots et est présenté en Français et en Anglais. Il ne contient ni référence, ni tableau, ni figure et doit être lisible. Il doit obligatoirement être structuré en cinq parties ayant respectivement pour titres : « Description du sujet », « Objectifs », « Méthode », « Résultats » et

« Conclusions ». Le résumé est accompagné d'au plus 05 mots-clés. Le résumé et les mots-clés sont composés en corps 9, en italique, en minuscule et justifiés.

2.2.4. Introduction

L'introduction doit fournir suffisamment d'informations de base, situant le contexte dans lequel l'étude a été réalisée. Elle doit permettre au lecteur de juger de l'étude et d'évaluer les résultats acquis.

2.2.5. Corps du sujet

Le corps du texte est structuré suivant le modèle IMReD. Chacune des parties joue un rôle précis. Elles représentent les étapes de la présentation.

2.2.5.1 Introduction

L'introduction doit indiquer le sujet et se référer à la littérature publiée. Elle doit présenter une question de recherche.

L'objectif de cette partie est de mettre en avant l'intérêt du travail qui est décrit dans l'article et de justifier le choix de la question de recherche et de la démarche scientifique.

2.2.5.2 Matériel et méthodes

Cette partie doit comprendre deux volets : présentation succincte du cadre de recherche et l'approche méthodologique adoptée.

2.3.5.3 Résultats

Les résultats sont présentés sous forme de figures, de tableaux et/ou de descriptions. Il n'y a pas d'interprétation des résultats dans cette partie. Il faut particulièrement veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance inutile entre le texte et les illustrations (tableaux ou figures) ou entre les illustrations elles-mêmes.

2.2.5.4 Discussion

La discussion met en rapport les résultats obtenus à ceux d'autres travaux de recherche. Dans cette partie, on peut rappeler l'originalité et l'intérêt de la recherche. A cet effet, il faut mettre en avant les conséquences pratiques qu'implique cette recherche. Il ne faut pas reprendre des éléments qui auraient leur place dans l'introduction.

2.2.6 Conclusion

Cette partie résume les principaux résultats et précise les questions qui attendent encore des réponses. Les différentes parties du corps du sujet doivent apparaître dans un ordre logique.

L'ensemble du texte est en corps 12, minuscule, interligne simple, sans césure dans le texte, avec un alinéa de première ligne de 5 mm et justifié (Format > paragraphe > retrait > 1ère ligne > positif > 0,5 cm). Un espace de 6 pts est défini après chaque paragraphe (format > paragraphe > espace après : 6 pts). Les marges (haut, bas, gauche et droite) sont de 2,5 cm.

- Les titres (des parties) sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale
- La hiérarchie et le format des titres seront les suivants :

Titre de premier ordre : (1) MAJUSCULE GRAS justifié à gauche

Titre de 2ème ordre : (1-1) Minuscule gras justifié à gauche

Titre de 3ème ordre : (1-1-1) Minuscule gras italique justifié à gauche

Titre de 4ème ordre: (1-1-1-1) Minuscule maigre ou puces.

2.2.7. Rédaction du texte

La rédaction doit être faite dans un style simple et concis, avec des phrases courtes, en évitant les répétitions.

2.2.8. Remerciements

Les remerciements au personnel d'assistance ou à des supports financiers devront être adressés en terme concis.

2.2.9. Références

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain, en diminuant la taille de police d'un point. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'Auteur, année de publication, pages citées);

Exemples :

1-Selon C. Mathieu (1987, p. 139) aucune amélioration agricole ne peut être réalisée sans le plein accord des communautés locales et sans une base scientifique bien éprouvée ;

2-L'autre importance des activités non agricoles, c'est qu'elles permettent de sortir les paysans du cycle de dépendance dans laquelle enferment les aléas de la pluviométrie (M. Gueye, 2010, p. 21) ;

3-K. F. Yao *et al.*, (2018, p.127), estime que le conflit foncier intervient également dans les cas d'imprécision ou de violation des limites de la parcelle à mettre en valeur. Cette violation des limites de parcelles concédées engendre des empiètements et des installations d'autres migrants parfois à l'issu du donateur.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

- Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (pp.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.). Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

2.2.10. Références bibliographiques

Citation

ATTA, K. J. M., & N'GUESSAN, K. F. (2025). IMPACT DE LA PRESSION ANTHROPIQUE SUR LA FORêt CLASSÉE DE BESSO (ADZOPÉ, COTE D'IVOIRE). Journal de géographie rurale appliquée et développement (J_GRAD), 5 (2), 1-18. <https://doi.org/10.5281/zenodo.14670540>

SAHABI HAROU, A., & KIARI FOUGOU, H. (2025). N OVERVIEW OF FARMER'S WATER USERS ASSOCIATION INVOLVEMENT AND EFFICIENCY IN DJIRATAWA HYDRO- AGRICULTURAL PLANNING, NIGER. Journal de géographie rurale appliquée et développement (J_GRAD), SPE(1), 95-104. <https://doi.org/10.5281/zenodo.14718721>

Drs. ATCHIBA, S. J., Dr OLOUKOI, J., Dr.MAZO, I., Prof. TOKO IMOROU, I., & (2025). CARTOGRAPHIE PREDICTIVE DE L'OCCUPATION DES TERRES DANS LA COMMUNE DE KANDI. Journal de géographie rurale appliquée et développement (J_GRAD), SPE (1), 123-138. <https://doi.org/10.5281/zenodo.14718878>

ABDOULAYE AMIDOU Moucktarou, KPETERE Jean, SABI YO BONI Azizou, ABOUBAKAR Sahabou, 2023, Commercialisation du bois-énergie et amélioration des conditions de vie à Karimama au nord Bénin. *Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement* N° 002, vol 4, décembre 2023, pp. 05-20. <https://doi.org/10.5281/zenodo.11561806>

Galtier F, David-Benz H, Subervie J, Egg J. 2014. Agricultural market information systems in developing countries: New models, new impacts. Cahiers Agricultures 23 (4-5) : 232-244. <https://doi.org/10.1684/agr.2014.0715>.

Article dans revue sans DOI

GIBIGAYE Moussa, HOUINSOU Auguste, SABI YO BONI Azizou, HOUNSOUNOU Julio, ISSIFOU Abdoulaye et DOSSOU GUEDEGBE Odile, 2017, Lotissement et mutations de l'espace dans la commune de Kouandé. *Revue Scientifiques Les Cahiers du CBRST*, 12, 237-253

Ouvrages, rapport

IGUE Ogunsola John, 2019, *les activités du secteur informel au Bénin : des rentes d'opportunité à la compétitivité nationale*, Paris, France, Karthala, 252 p.

Articles en ligne

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : L'Espace Politique, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

Chapitre d'ouvrage

OFOUEME-BERTON Yolande, 1993, Identification des comportements alimentaires des ménages congolais de Brazzaville : stratégies autour des plats, in Muchnik, José. (coord.). *Alimentation, techniques et innovations dans les régions tropicales*, 1993, Paris, L'harmattan, 167-174.

Thèse ou mémoire :

FANGNON Bernard, 2012, *Qualité des sols, systèmes de production agricole et impacts environnementaux et socioéconomiques dans le Département du Couffo au sud-ouest du Bénin*. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, 308 p.

2.3. Frais d'inscription

Les frais de soumission sont fixés à 50.000 FCFA (cinquante mille Francs CFA) et payés dès l'envoi du manuscrit.

Conformément à la recommandation du comité scientifique du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*), les soumissionnaires sont priés de bien vouloir s'acquitter de leur frais de publication dès la première soumission sur la plateforme de gestion des publications du Journal. Les articles ne seront envoyés aux évaluateurs qu'après paiement par les auteurs des frais d'instruction et de publication qui s'élèvent à cinquante mille francs (50.000 F CFA) par envoi, **RIA, MONEY GRAM, WU** ou par **mobile money (Préciser les noms et prénoms)** à **Monsieur GIBIGAYE Moussa, ou Mobile Money à SABI YO BONI Azizou** au numéro +229 97 53 40 77 (WhatsApp). Le reçu doit être scanné et envoyé à l'adresse suivante <journalgrad35@gmail.com> avec copie à Monsieur **Moussa GIBIGAYE <moussa_gibigaye@yahoo.fr>**

2.4. Contacts

Pour tous autres renseignements, contacter l'une des personnes ci-après,

- Monsieur Moussa GIBIGAYE +229 95 32 19 53
- Monsieur FANGNON Bernard +229 97 09 93 59
- Monsieur SABI YO BONI Azizou +229 97 53 40 77